

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

www.univ-cotedazur.fr



CONTACT

Mission Handicap

handicap@univ-cotedazur.fr

Correspondante handicap (DRH) : Anne Brisswalter

anne.brisswalter@univ-cotedazur.fr

univ-cotedazur.fr/handicap

Scannez ce QR code pour plus
d'informations sur la Mission Handicap



Politique RH
inclusive

Le handicap à Université Côte d'Azur, une histoire d'humains et d'innovations

« Mieux prendre en compte le handicap nous invite à revoir nos méthodes de travail, d'organisation et de processus de travail, imaginer les choses autrement pour le bénéfice de tous. »

> QU'EST-CE QUE LE HANDICAP AU TRAVAIL ?

Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. » (Article L. 5213-1 du Code du travail).

12 M
de français sont
touchés par
un handicap

80%
de handicaps
sont
invisibles

85%
apparaissent
au cours
de la vie

> COMMENT DÉCLARER VOTRE HANDICAP ?

Faire une demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) auprès de la MDPH 06 (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

> CONVENTION FIPHFP UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

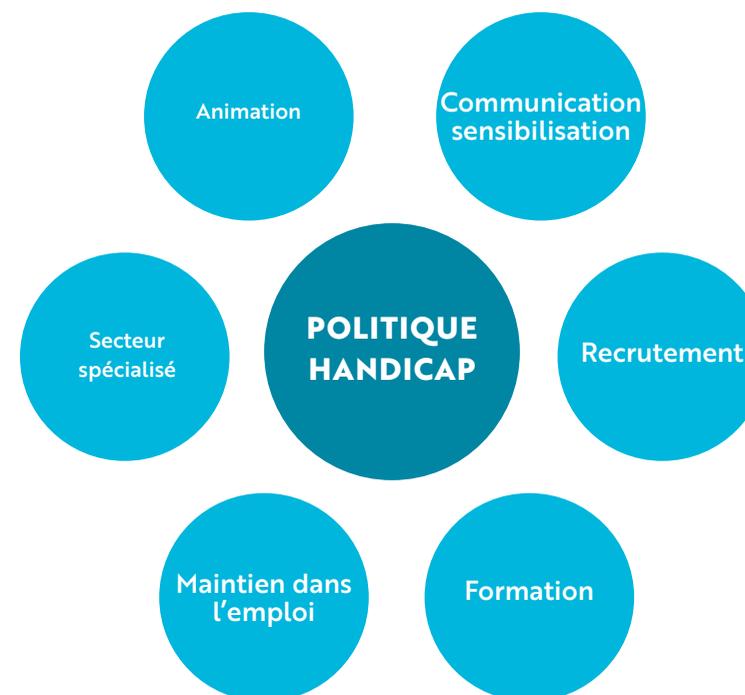
En signant une **convention avec le FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), Université Côte d'Azur met en œuvre son ambition de **mener une politique handicap ubiquitaire, innovante, d'excellence sur l'inclusion à destination de ses personnels.**

Une correspondante handicap intégrée à la DRH pour accompagner les agents et les managers :

- Repositionnement professionnel, mobilité interne
- Mobilisation des prestations d'appui spécifique (accompagnement partenaire externe)
- Aménagements de poste, sur site et en télétravail
- Bilans de compétences, de projet professionnel, de formations
- Mise en œuvre de contrats d'apprentissage
- Actions de communication, sensibilisation des collaborateurs sur le sujet du handicap

> AXES DE LA POLITIQUE HANDICAP

- **Intégrer** les spécificités du handicap dans la gestion RH au quotidien et de manière transverse dans tous les services
- **Ouvrir** tous les recrutements aux personnes en situation de handicap
- **Développer** le recrutement en apprentissage
- **Favoriser** l'accueil, l'intégration et le suivi du nouvel arrivant
- **Accompagner** les agents sur le maintien dans l'emploi, l'évolution de carrière, la mobilité interne, la formation, la réorientation professionnelle en lien avec la DRH et le médecin du travail
- **Renforcer** les accompagnements avec des équipes pluridisciplinaires
- **Aménager** les postes de travail (solutions techniques, formatives, organisationnelles)
- **Communiquer** et sensibiliser les personnels sur le sujet du handicap (services RH de proximité, directeurs, encadrants, managers)
- Placer davantage le handicap comme **sujet de recherche et d'innovation.**



Le saviez-vous ?

15 % de la population active est concernée par une maladie chronique évolutive, susceptible de générer un handicap. Ces maladies invalidantes recouvrent des pathologies très variées (cancer, diabète, sclérose en plaques, maladies cardio-vasculaires, maladies psychiques, sida...).